

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 13 - 16 février 2001

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 9 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2001/9-C/2
28 décembre 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ANGOLA 6159.01

Aide aux personnes touchées par la guerre

Nombre de bénéficiaires	1 040 040 (364 000 femmes)
Durée du projet	Quinze mois (1er avril 2001–30 juin 2002)
Tonnage	228 782 tonnes

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	167 671 644
Coût estimé pour le gouvernement	39 500 000
Coûts opérationnels directs	140 444 243
Coût total	207 171 644

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA): M. M. Aranda da Silva tél.: 066513-2201

Coordonnateur pour les opérations
d'urgence, OSA: M. B. Djossa tél.: 066513-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

La situation en Angola reste extrêmement instable en raison d'une guérilla intense. Du fait des conflits en cours, il continue à y avoir d'importants mouvements de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), ce qui a des conséquences négatives sur l'économie rurale et sur l'ensemble de la situation en matière de sécurité alimentaire.

Compte tenu de la médiocrité de la récolte 2000 et de la nécessité de lancer des programmes d'autosuffisance de plus grande ampleur encore, conjointement avec le gouvernement et les ONG partenaires, le PAM va continuer à aider les personnes déplacées en 1998/99 en leur distribuant gratuitement des produits alimentaires jusqu'à la principale récolte de 2001 (mars-avril). D'ici là, il faut s'attendre à ce que la plupart de ces PDI aient mis en place des mécanismes de survie suffisants, y compris des activités agricoles et l'occupation d'emplois saisonniers.

Le PAM abandonnera progressivement ses distributions générales de produits alimentaires et encouragera l'adoption de stratégies d'autosuffisance. Son programme comprendra trois grands volets: i) une intervention d'urgence consistant à distribuer des produits alimentaires (45 pour cent) aux PDI nouvellement arrivées et aux rapatriés; ii) une action d'urgence/de redressement consistant à offrir des filets de sécurité (27 pour cent) aux personnes qui souffrent de malnutrition; iii) des actions de redressement/réinsertion sous forme d'activités vivres-contre-travail (28 pour cent) qui permettront d'aider les familles qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire. Le poids moyen des produits distribués chaque mois sera de 15 250 tonnes. L'objectif du PAM pour 2001 est d'aider en moyenne 1 040 040 personnes (dont 364 000 femmes, soit 35 pour cent, et 416 000 enfants, soit 40 pour cent). La répartition des bénéficiaires entre les trois volets susmentionnés devrait être, selon les prévisions, de 40, 30 et 30 pour cent, respectivement.

A la mi-janvier, le PAM et ses partenaires procéderont à une évaluation détaillée qui leur permettra de déterminer si toutes les hypothèses de base retenues se sont avérées exactes (réussite de la campagne de distribution de semences et d'outils et du système d'attribution des terres, situation relativement stable en matière de sécurité) et si la nouvelle stratégie est applicable dans toutes les provinces dès le 1er avril 2001. Dans le cas contraire, il faudra dresser des plans d'urgence pour chaque province de manière à permettre au PAM de perfectionner et ajuster plus efficacement encore, au fur et à mesure de l'évolution de la situation, son intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR). Le cas échéant, il faudrait revoir le niveau de l'aide afin qu'il reflète les ajustements effectués/prévus, et faire en sorte que des ressources suffisantes soient affectées à l'IPSR.

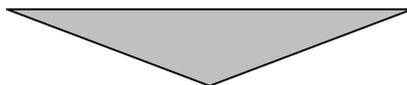
Compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité et de transports routiers, les opérations de logistique continueront à s'appuyer essentiellement sur



le transport aérien pour les livraisons à l'intérieur du pays. Le gouvernement poursuivra sa contribution aux opérations du PAM en subventionnant son carburant et en exonérant le Programme des taxes d'atterrissage et de stationnement.

Le coût total de ce projet de 15 mois s'élèvera pour le PAM à 167 671 644 dollars, y compris le coût des produits alimentaires soit 39 315 839 dollars.

Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR Angola 6159.01—Aide aux personnes touchées par la guerre (WFP/EB.1/2001/9-C/2).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte de la crise

1. Depuis l'indépendance, en 1975, il y a eu plusieurs tentatives de paix entre le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), dont la plus récente a été le Protocole de Lusaka. Signé en novembre 1994, ce protocole fixait les délais pour l'intégration militaire et politique. Malgré l'entrée en fonction, le 11 avril 1997, du gouvernement d'unité et de réconciliation, la mise en œuvre du Protocole a avancé plus lentement que prévu, et a fini par s'interrompre. La situation a commencé à se détériorer dès le début de 1998; le dialogue a été rompu et la guerre a repris en décembre 1998 et s'est poursuivie pendant toute l'année 1999. D'importants déplacements de population ont repris fin 1998.
2. Depuis la fin de 1999, les offensives militaires de grande ampleur lancées par le gouvernement, et notamment la capture des villes de Bailundo et Andulo (places fortes de l'UNITA) ont considérablement réduit la capacité de l'UNITA à mener une guerre conventionnelle. La guerre civile est aujourd'hui devenue une guerre de guérilla caractérisée par de très nombreuses attaques d'installations militaires et civiles locales, des explosions de mines et un bombardement sporadique des principales concentrations urbaines. Les mouvements de populations déplacées continuent. La production agricole est restreinte aux zones sûres, l'accès aux marchés est limité, les déplacements par la route ne sont pas sûrs dans de grandes parties du pays, et la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire s'accroît aussi bien géographiquement que dans les grandes concentrations de population. Avec ce changement de nature de la guerre, il faut s'attendre à ce que les mouvements de PDI se poursuivent.
3. Avant l'indépendance, l'Angola était autosuffisant pour l'ensemble des principales cultures sauf le blé. Mais la guerre civile permanente a conduit à un effondrement progressif de l'économie nationale. Dans les capitales provinciales et les villes, l'emploi s'est contracté et l'ensemble de la population urbaine s'est appauvri. Cette situation a encore été exacerbée par l'afflux de personnes déplacées qui se retrouvent en concurrence avec les résidents les plus démunis dans la recherche des emplois disponibles dont le nombre ne cesse de diminuer. Dans les zones rurales, l'on a assisté à une modification de la structure des systèmes de production agricole: d'une agriculture commerciale, l'on est passé à une culture de subsistance, adaptée de manière à satisfaire les besoins de consommation immédiats. Au fur et à mesure de la diminution des possibilités, pour les ménages ruraux, de percevoir des revenus autres que celui de l'exploitation de la terre, les populations rurales ont elles aussi commencé à souffrir de l'insécurité alimentaire et à devenir plus vulnérables aux effets cycliques de la sécheresse et des inondations, à la perte des membres de la famille dont les activités rapportaient le plus, etc. Au niveau national, le pays dépend depuis les années 80 de l'importation de produits alimentaires et de l'aide alimentaire extérieure.
4. Le déclin de la qualité des soins de santé primaires dispensés par les services de santé publique a eu des effets directs sur la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire due à la maladie. Cela se manifeste de deux façons: premièrement, par la réduction de la consommation alimentaire et de l'absorption d'éléments nutritifs à cause de maladies telles que la diarrhée, le paludisme, etc.; deuxièmement, par la perte temporaire ou permanente de la capacité de travail du ménage, par suite de maladies évitables et/ou curables telles



que le paludisme. L'impact négatif direct de l'effondrement des services de santé publique sur la sécurité alimentaire est incalculable tant à l'échelon national qu'à celui des ménages.

5. Pour l'obtention de devises étrangères, l'Angola dépend à 90 pour cent de ses exportations de pétrole. Mais une grande partie de ces recettes est utilisée pour financer l'effort de guerre et rembourser la dette extérieure qui a atteint 12 milliards de dollars E.-U., ce qui limite considérablement le montant des ressources financières disponibles pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents. Selon un document du Fonds monétaire international intitulé "Récents développements économiques", l'inflation est passée de 135 pour cent en 1998 à environ 330 pour cent en 1999, puis à 438 pour cent en 2000. Cela a entraîné une nouvelle réduction du pouvoir d'achat des Angolais. En mars 2000, le gouvernement a cessé de subventionner le prix de l'essence, d'où une augmentation du coût de la vie.
6. La profonde crise socio-économique dans laquelle se débat aujourd'hui l'Angola se reflète dans le Rapport du PNUD sur le développement humain pour 1999. Dans ce rapport, l'Angola figure au 160^{ème} rang—sur 174—des pays considérés, alors qu'il était au 156^{ème} rang en 1998. Entre 1970 et 1995, la population urbaine est passée de 15 pour cent à près de 50 pour cent de la population totale. D'où la création d'immenses bidonvilles urbains, une augmentation considérable du nombre des enfants des rues et des niveaux très élevés de violence et d'insécurité urbaines. La pauvreté, absolue ou relative, est une réalité dans les zones tant urbaines que rurales.

Analyse de la situation

7. Actuellement, la situation politique et de sécurité en Angola se caractérise par une guérilla intense dans tout le pays. Une combinaison de combats classiques, d'attaques de guérilla, d'explosions de mines et de bombardements sporadiques de cibles civiles génèrent un niveau élevé d'insécurité et d'instabilité. Cette situation rend très difficile et problématique le travail des organisations humanitaires. A la demande du gouvernement et de la communauté donatrice, le PAM et les autres organisations humanitaires ont élargi leur rayon d'action. Cette expansion est intervenue dans certaines des zones nouvellement accessibles, et bien que l'on s'attende à ce qu'elle se poursuive l'année prochaine, il est probable qu'elle ne sera que d'une ampleur limitée et qu'elle restera confinée aux zones sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle incontesté et dont le périmètre de sécurité est large.
8. L'Angola connaît toujours d'importants mouvements de PDI, notamment dans les zones avoisinant Malange, Kuito, Huambo et Luena. D'autres combats, plus récents, ont également entraîné des mouvements de population significatifs dans les provinces de Uige, Lunda Sul, Kuando, Kubango et Moxico.
9. Les déplacements de population ont été le principal facteur d'insécurité alimentaire dans le pays, notamment en ce qui concerne les villes assiégées. La plupart des PDI sont des personnes qui pratiquent une agriculture de subsistance. La généralisation de l'insécurité a considérablement réduit la capacité des populations résidentes, tant rurales qu'urbaines, à obtenir des produits alimentaires—les principaux facteurs étant la détérioration des réseaux commerciaux et des services essentiels, le manque d'intrants agricoles, l'accès désormais plus réduit aux champs au-delà des périmètres de sécurité et la nécessité de partager des ressources alimentaires limitées avec les membres de la famille élargie.
10. Etant donné que la plupart des routes de province restent fermées, et qu'il est dangereux de se déplacer sur les rares routes encore ouvertes, le mouvement normal des biens et des personnes se limite à de petites zones du pays. Cela a entraîné une détérioration catastrophique des réseaux commerciaux ruraux et interprovinciaux, une grave diminution



de l'offre des services essentiels et une réduction de la disponibilité des intrants agricoles de base.

11. Le conflit en cours et le risque que représentent les mines terrestres impliquent des restrictions considérables en matière d'exploitation des terres agricoles. Dans de nombreuses zones, les exploitants ont été contraints d'abandonner leurs terres car il devenait de plus en plus dangereux de planter ou de récolter. Le système de jachère par rotation que les exploitants agricoles utilisent traditionnellement est devenu pratiquement impossible car il ne reste guère de terres sûres. De plus, les vols ou le pillage sont courants dans de nombreuses régions, ce qui oblige les exploitants agricoles à récolter prématurément. L'élevage est à présent confiné dans une ou deux provinces de l'extrême sud-ouest, et les troupeaux ont été décimés dans l'ensemble du pays. La mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires qui s'est rendue en Angola du 16 avril au 4 mai 2000 a estimé qu'en dépit des bonnes précipitations, la production céréalière totale pour les deux années 1999 et 2000 (504 000 tonnes) est inférieure de cinq pour cent à celle de l'an dernier. Les besoins d'importations céréalières pour la campagne de commercialisation avril 2000–mars 2001 sont estimées à 753 000 tonnes, dont 420 000 tonnes seront importées sur des bases commerciales. Cela veut dire qu'il y aura un déficit de 333 000 tonnes qui devra être couvert par l'aide alimentaire. Une importante aide du PAM sera donc nécessaire jusqu'à la prochaine récolte d'avril 2001.
12. Les pénuries alimentaires, conjuguées au manque d'hygiène, se traduisent par des taux élevés de mortalité infantile et post-infantile. D'après le rapport annuel pour 1999 de l'UNICEF pour l'Angola, un quart des enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans. La mortalité maternelle est estimée à 1 281 pour 100 000 naissances vivantes et l'espérance de vie à 45 ans (contre 51 en moyenne pour les pays subsahariens). Les taux élevés de mortalité et de morbidité sont attribués aux facteurs suivants, étroitement liés les uns aux autres: le développement d'épidémies telles que le paludisme, la poliomyélite et la diarrhée (liées à la médiocrité des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'aux faibles taux de vaccination); la malnutrition due à une alimentation insuffisante et pauvre en protéines, des carences en micronutriments et une exposition répétée à des maladies infectieuses; le manque d'accès aux services généraux de santé et la rareté des médicaments. On estime que 62 pour cent de la population n'ont pas accès à une eau potable, 61 pour cent à des installations sanitaires convenables et 70 pour cent aux services de soins de santé.
13. Selon le rapport pour 1999 du PNUD sur le développement humain en Angola, ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus touchés par la guerre et qui constituent le groupe le plus défavorisé de la société angolaise; ils représentent d'ailleurs 70 pour cent des PDI. Les femmes angolaises ont l'un des taux de mortalité les plus élevés au monde. Le nombre des ménages dirigés par une femme est élevé et ne cesse de s'accroître, et la répartition traditionnelle du travail selon le sexe est de moins en moins marquée. Ces ménages ont tendance à devenir de plus en plus pauvres au fur et à mesure que la superficie des terres cultivées par ménage diminue à cause du manque de main-d'œuvre et d'outils. Dans la plupart des zones rurales, les femmes n'ont pas accès aux services de santé.
14. Bien que les statistiques fassent état d'une extrême pauvreté et de beaucoup de souffrances humaines, la situation s'est améliorée dans de nombreuses régions de l'Angola au cours des 12 derniers mois. L'assistance alimentaire du PAM, ainsi que les autres types d'aide humanitaire, ont contribué à une amélioration générale de la situation alimentaire, auparavant caractérisée par une grave malnutrition. Il est communément admis que la situation a changé: de la fin de 1998 à la fin du premier semestre 1999, il s'agissait d'une situation d'urgence, et nous sommes à présent passés à une situation de crise prolongée.



Bien qu'il faille s'attendre à d'importants nouveaux mouvements de PDI en 2001, les interventions humanitaires dans les zones accessibles en 1999 et 2000 ont eu des effets positifs non seulement sur l'état nutritionnel des personnes touchées par la guerre en Angola, mais aussi sur leur bien-être en général.

15. D'ici à la fin de l'an 2000, une majorité de PDI auront été déplacées depuis 18 à 24 mois, et elles devraient avoir bénéficié, du moins faut-il l'espérer, des programmes de réinsertion agricole temporaires. Les produits alimentaires que ces programmes permettent d'obtenir, le recours à des sources de revenus de remplacement et l'adoption d'autres stratégies de survie après cette période de violentes perturbations et de déplacements dans tout le pays, devraient permettre de retenir une approche davantage orientée vers l'urgence et le redressement dans les années 2001-02. La stratégie du PAM devra donc être plus souple et mieux adaptée à la situation de manière à s'assurer d'une part que ceux qui restent les plus vulnérables puissent bénéficier de l'aide d'urgence et d'autre part que l'on soit en mesure d'encourager ceux qui ont adopté des stratégies limitées de survie à tirer parti des autres formes d'aide d'urgence et d'aide au redressement.

La situation des femmes

16. La prolongation du conflit en Angola a encore accru les difficultés extrêmes des femmes de ce pays qui représentent environ 70 pour cent de la population déplacée. La désintégration du système familial par la poursuite de la guerre a eu pour conséquence que la majorité des femmes angolaises sont à présent chef de famille et ont la responsabilité de subvenir aux besoins d'un nombre relativement élevé de proches (au minimum cinq personnes par ménage) avec de très faibles moyens économiques pour ce faire. Le taux de mortalité des femmes angolaises est extrêmement élevé, en grande partie à cause de leur exposition à des risques dans les efforts qu'elles déploient pour subvenir aux besoins de leurs familles: un pourcentage élevé de victimes de mines terrestres sont des femmes, car la plupart des femmes marchent fréquemment plus de 20 kilomètres par jour pour trouver de la nourriture, du bois de chauffage et d'autres produits essentiels. La détérioration des services de santé, en particulier les services de maternité dans les provinces, a également des effets négatifs sur le taux, déjà très élevé, de la mortalité chez les femmes. Les autres facteurs importants à prendre en compte à cet égard sont la pénurie des terres agricoles dans les zones sûres et protégées et le taux élevé des abandons scolaires chez les jeunes filles qui a pour conséquence des niveaux élevés d'analphabétisme et une réduction considérable du niveau des qualifications. Les femmes constituent le groupe le plus défavorisé de la société angolaise, comme le montre l'indicateur sexospécifique du développement humain du Rapport mondial sur le développement humain pour 2000 (PNUD), qui classe sur ce point l'Angola au 160ème rang sur 174 pays.
17. Le bureau du PAM en Angola déploie des efforts concertés pour tenir les Engagements du PAM en faveur des femmes, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et de la mise en œuvre de projets axés sur les besoins des femmes (par exemple le projet actuel de meunerie pour les groupes de femmes et le projet en faveur des petites filles des rues, tous deux organisés dans le cadre du système vivres-contre-travail). Le bureau du PAM en Angola a l'intention de renforcer sa capacité à tenir ses Engagements en faveur des femmes en créant un environnement qui leur soit propice et des mécanismes permettant une participation accrue des femmes à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion des projets vivres-contre-travail, à la distribution des secours alimentaires et à la planification des projets spéciaux. Le bureau du PAM en Angola s'est fixé comme priorité de s'assurer que ses partenaires d'exécution respectent les principes fixés dans les Engagements du PAM en faveur des femmes.



Mesures prises par le PAM

18. Dans le cadre de 10 opérations d'urgence et de trois interventions prolongées de secours organisées entre novembre 1990 et décembre 1999, le PAM a apporté aux personnes touchées par la guerre une aide s'élevant à environ 783 179 tonnes et évaluée à 492,5 millions de dollars. En moyenne, 1 200 000 personnes touchées par la guerre ont bénéficié de cette aide chaque année pendant cette période, avec un chiffre record de quelque deux millions par an en 1993-95 (voir annexe IV).
19. C'est en mars 1996 que le PAM a lancé sa première intervention prolongée de secours (IPS) en Angola (No 5602.00). Cette opération a permis d'entreprendre un certain nombre d'activités de relèvement et de favoriser la réinstallation des gens à leur lieu d'origine. Au cours de la phase initiale de l'IPS et de ses deux élargissements, le nombre des bénéficiaires prévus est tombé de 1 300 000 à 662 000, et la part des activités de relèvement/réinstallation a peu à peu progressé, représentant en février 1998 environ 52 pour cent de l'engagement total de produits alimentaires. Cependant, compte tenu de la reprise des conflits et des nouveaux déplacements de population qui ont suivi, l'opération d'urgence 6138.00 a été approuvée le 15 juin 1999 afin d'aider pendant quatre mois (de septembre à décembre 1999) environ 800 000 personnes touchées par la guerre, pour un coût total de 37,5 millions de dollars.
20. En octobre 1999, le Conseil d'administration a approuvé l'IPSR 6159.00 destinée à couvrir, pendant la période de janvier à décembre 2000, les besoins alimentaires de base d'environ 1 127 400 personnes touchées par la guerre. La valeur de cette IPSR a été estimée à 158 366 484 dollars. Le Conseil d'administration a par la suite approuvé une augmentation de ce budget lors de sa deuxième session ordinaire de 2000. Cette augmentation a été recommandée au vu des résultats d'une étude et d'une évaluation complètes des besoins réalisées en mars/avril 2000, qui ont montré que le nombre des bénéficiaires avait augmenté de manière importante, pour s'établir à 1 544 900 personnes. Le coût total révisé de l'IPSR est de 207 687 931 dollars.
21. Au cours du premier semestre 2000, le PAM a distribué une moyenne de 12 500 tonnes de secours alimentaires par mois à une moyenne de un million de bénéficiaires, pour un total de 112 500 tonnes depuis le début de l'intervention jusqu'en octobre 2000. Cette diminution par rapport au nombre prévu des bénéficiaires et aux niveaux de distribution escomptés résulte de problèmes de logistique et d'approvisionnements, qui ont contraint le PAM à cibler de plus en plus ses interventions de secours alimentaire. Sur le volume total distribué, 70 pour cent environ l'ont été à des PDI et à des populations résidentes vulnérables, sous la forme d'une ration générale de secours, et 27 pour cent à des personnes souffrant de malnutrition modérée ou grave et fréquentant des centres d'alimentation thérapeutique ou complémentaire, d'autres groupes vulnérables étant aidés dans le cadre de programmes d'alimentation institutionnels. Le reste des ressources (trois pour cent) a permis de distribuer des rations vivres-contre-travail aux rapatriés et aux participants au système de réinsertion.
22. L'aide alimentaire du PAM a bien entendu contribué à l'amélioration générale de la situation alimentaire, qui était particulièrement grave. Du milieu de 1999 au milieu de l'an 2000, les taux généraux de malnutrition sont tombés de 17 à quatre pour cent à Huambo, de 32 à trois pour cent à Malange, de 13 à quatre pour cent à Kuito et de 16 à quatre pour cent à Menongue.

Politiques et programmes du gouvernement

23. La capacité générale d'intervention du gouvernement reste limitée. Toutefois, depuis le début de 1999, les autorités angolaises se sont engagées à installer temporairement les PDI



sur des terres cultivables. La réalisation de cet objectif a cependant été très difficile en 1999 en raison de la disponibilité limitée de terres arables et déminées et du peu de semences et d'outils fournis, mais le gouvernement n'en a pas moins continué à appliquer cette politique. La reprise en main de nouvelles zones par l'administration publique a offert la possibilité de réinstaller et de rapatrier un nombre relativement important de personnes. Fin octobre, 186 500 PDI avaient été réinstallées. En outre, on estime à plus de 100 000 le nombre des personnes revenues à leur lieu d'origine au cours de l'année. Le Ministère des affaires sociales et de la réintégration et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ont travaillé en étroite collaboration pour fixer des normes opérationnelles minimum en matière de réinstallation et de rapatriement. En plus des réinstallations temporaires, le gouvernement est en train (depuis octobre 2000) d'établir les directives à appliquer pour la mise en œuvre d'un programme pilote de transition entre l'aide d'urgence et l'aide au développement, qui sera présenté au Conseil des ministres, ce qui montre bien sa volonté de régler ses problèmes.

Contributions indirectes

24. Le gouvernement continuera à fournir du carburant Jet A-1 subventionné (à 0,052 dollar le litre contre 0,244 dollar au prix du marché). Cette contribution est très importante pour les coûts de transport du PAM. Les autres contributions attendues du gouvernement sont l'exonération des taxes d'atterrissage, de stationnement et de navigation pour les avions de transport de passagers et les avions cargo, ainsi que l'exonération des taxes d'aéroport pour les passagers et le fret et la mise à disposition d'aires d'entreposage dans plusieurs provinces. L'on s'attend également à ce que le gouvernement honore ses obligations de rembourser les taxes portuaires appliquées aux importations de produits alimentaires par le PAM. Les contributions totales du gouvernement sous forme d'exonérations ou de remboursements de taxes ont été équivalentes à 3,6 millions de dollars en 1998 (1,9 million pour le carburant Jet A-1, 700 000 dollars d'exonération de taxes d'atterrissage et de stationnement et un million d'exonération de taxes portuaires) et à 9,3 millions de dollars en 1999 (6,3 millions pour le carburant Jet A-1, 1,45 million d'exonération de taxes d'atterrissage et de stationnement, 1,55 million d'exonération de taxes portuaires). Selon les estimations, elles devraient être, en 2000, de 16,5 millions de dollars (14,5 millions pour le carburant Jet A-1, 1,3 million d'exonération de taxes d'atterrissage et de stationnement et 700 000 dollars d'exonération de taxes portuaires).

Contributions directes

25. En mai 2000, le gouvernement a officiellement confirmé une contribution de trois millions de dollars (en devise locale) à l'IPSR en cours. Cette somme devrait être versée courant 2001.

Le programme national d'aide humanitaire

26. En juillet 1999, le gouvernement a créé une Commission interministérielle à l'aide humanitaire. La Commission a lancé un programme national d'aide humanitaire d'urgence doté d'un budget de 55,5 millions de dollars et applicable en deux phases: i) aide alimentaire et satisfaction d'autres besoins urgents; ii) réinstallation des PDI et distribution de terres et de semences/outils. La phase I (21,5 millions de dollars) inclut l'achat et le transport des produits alimentaires et des intrants non alimentaires. La phase II (34 millions de dollars) comprend un programme agricole et un programme d'aide à la réinstallation des populations déplacées. La phase I a déjà été appliquée. Pour la phase II, 17,7 millions de dollars ont déjà été dépensés (sur 34 millions). De plus, 15,4 millions de dollars ont été donnés pour la réalisation d'autres activités du programme agricole.



Justification de l'aide

27. Avec la poursuite du conflit dans de nombreuses régions, il est probable que le nombre des rapatriements et des réinstallations soit relativement limité l'année prochaine, et que par conséquent beaucoup de gens dépendent désormais des programmes d'aide.
28. La persistance des combats, l'accès limité aux régimes de distribution des terres, la maigreur des récoltes de céréales et les possibilités désormais nettement plus réduites de trouver un emploi générateur de revenus en dehors des activités agricoles vont accroître les niveaux de vulnérabilité l'an prochain. Le conflit de faible intensité qui a caractérisé les 12 derniers mois devrait se poursuivre et provoquer une augmentation du nombre total des PDI confirmées comme telles. La restriction de l'accès à de meilleures terres arables et la stagnation actuelle de l'économie dans les provinces continueront de réduire la capacité des PDI à s'intégrer dans les économies locales. Même les PDI qui ont eu la chance de pouvoir revenir à leur lieu d'origine auront besoin d'une aide jusqu'à la récolte du premier trimestre 2001.

STRATEGIE ET OBJECTIFS

29. Au moment où des régions entières de l'Angola passent d'une situation d'extrême urgence à une situation de crise prolongée, la stratégie de base de la nouvelle IPSR va consister à permettre la transition d'un système de distribution gratuite et à grande échelle de produits alimentaires à une approche plus ciblée qui encouragera l'adoption de stratégies d'autosuffisance. Il sera important de réexaminer régulièrement la situation et de faire preuve de suffisamment de souplesse pour s'adapter à l'évolution des circonstances et des besoins.
30. Etant donné que la récolte 2000 n'a pas été bonne et qu'il convient de lancer, conjointement avec le gouvernement et les ONG partenaires, des programmes d'autosuffisance de plus grande ampleur, le PAM continuera à aider les très nombreuses personnes déplacées en 1998/99 en leur fournissant gratuitement des produits alimentaires jusqu'à la principale récolte de 2001 (mars-avril), lorsque l'IPSR en cours parviendra à terme. En avril 2000, une mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires a conclu qu'il était nécessaire de maintenir à un haut niveau l'aide alimentaire d'urgence au moins jusqu'à la récolte de 2001. D'ici là, il faut s'attendre à ce que la plupart des personnes déplacées lors des grands mouvements de population de 1998/99 aient mis en place des mécanismes de survie suffisants, y compris des activités agricoles et des possibilités d'emploi saisonniers. Après cette période, l'aide alimentaire gratuite du PAM ne sera fournie que pendant une durée limitée, et elle sera soigneusement ciblée afin d'encourager l'autosuffisance chez les populations bénéficiaires. L'aide alimentaire gratuite aux PDI sera fournie aux personnes nouvellement arrivées depuis octobre 2000, lorsque le nouveau système d'inscription du PAM a été mis en place.
31. Les Engagements du PAM en faveur des femmes feront partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre de l'IPSR. Les femmes continueront à être activement impliquées dans tous les aspects de l'intervention et bénéficieront des actifs créés par les activités vivres-contre-travail. Chaque fois que cela s'avérera possible, l'aide alimentaire leur sera directement distribuée, et elles seront de plus en plus présentes dans les équipes de gestion et de distribution. Les femmes participeront sur un pied d'égalité au processus de prise de décisions. Des activités génératrices de revenus seront encouragées et facilitées quand cela sera possible afin de donner aux femmes les moyens dont elles ont besoin pour se prendre elles-mêmes en main et améliorer leur situation économique.



Ciblage

32. Au début de l'an 2000, le PAM a suggéré aux organisations humanitaires qui sont ses partenaires de créer un groupe de travail sur le ciblage qui serait chargé d'étudier la façon de mieux sélectionner les bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le pays et de faire en sorte que cette aide ait un impact maximum. Composé de différentes ONG et de certaines institutions spécialisées du système des Nations Unies (PAM, UNICEF et FAO), le groupe de travail a décidé que le moment était venu de réfléchir à la façon d'abandonner progressivement l'aide alimentaire générale au profit d'une approche plus ciblée, et il a suggéré la mise en place d'un nouveau système d'inscription. Le groupe a également décidé de faire venir une mission de l'extérieur de l'Angola pour examiner la situation. La mission a travaillé sur le terrain en mai/juin 2000 et a présenté une série de recommandations sur la façon d'utiliser l'aide alimentaire pour développer des stratégies d'autosuffisance dans le contexte angolais actuel, et sur le type de système d'inscription le mieux adapté. Ces recommandations ont été reflétées dans la présente IPSR lorsque cela était approprié. Le groupe se réunit tous les 15 jours pour examiner l'application de la nouvelle stratégie.
33. Le système amélioré d'évaluation de la vulnérabilité sera l'un des éléments les plus importants de la nouvelle stratégie; il permettra au PAM et à ses partenaires de mieux cibler l'aide alimentaire et autre sur les personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Des groupes d'évaluation intersectoriels de la vulnérabilité dirigés par l'Unité d'analyse et de cartographique de la vulnérabilité (ACV) procéderont à des évaluations aux échelons national et provincial, de manière à pouvoir réviser et réajuster à intervalles réguliers l'efficacité et l'efficience du programme dans le ciblage des plus vulnérables.
34. Les contrôleurs ACV en poste dans tous les bureaux auxiliaires du PAM recueillent des informations sur un ensemble d'indicateurs de sécurité alimentaire—sécurité et déplacements de population, production agricole, activités commerciales et prix, enquêtes sur la nutrition et autres données relatives à la santé. Ces informations sont analysées en collaboration avec d'autres institutions humanitaires qui travaillent dans les provinces et sont publiées régulièrement dans le "Bulletin de vulnérabilité et de sécurité alimentaire". Cette activité est facilitée par un certain nombre d'évaluations au niveau national tel que le Rapport annuel de la mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires. L'analyse de vulnérabilité à ce niveau permet au PAM et à la communauté des organisations humanitaires de prévoir, géographiquement, les cas les plus importants de pénurie et d'insécurité alimentaires, d'où une amélioration de leur efficacité et de leur efficience dans le déploiement de l'aide alimentaire et la fourniture des autres types d'aide humanitaire dans les zones et aux populations qui en ont le plus besoin.
35. Pour améliorer le ciblage au sein des communautés locales, l'Unité ACV, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et de la communauté des ONG, réalisera une enquête sur l'économie alimentaire des ménages dans chacune des provinces où un nombre important de familles reçoit une aide alimentaire. Cette enquête permettra aux gestionnaires, à l'échelon provincial, de mieux comprendre les systèmes d'alimentation et d'obtention de revenus de différentes catégories de ménages (familles dirigées par une femme, familles sans terre, familles dont les taux de dépendance sont élevés, etc.) et de fournir des données de base qui serviront à des comparaisons pour mesurer les effets du programme. Dans chaque province, un certain nombre de "ménages-sentinelles" typiques seront suivis en permanence pour pouvoir réajuster régulièrement le programme. Ce mécanisme d'évaluation permanente intégré (combiné avec le système de suivi décrit aux paragraphes 85 à 90) permettra au PAM de mieux cibler ses activités sur les catégories de ménages les plus touchés par l'insécurité alimentaire et de tirer des conclusions en ce qui concerne les effets du programme sur les ménages bénéficiaires.



Les besoins des bénéficiaires

36. A partir du mois d'avril 2001, date de lancement de la nouvelle IPSR et date à laquelle aura lieu la principale récolte de l'année, le nombre des personnes ayant besoin d'une aide alimentaire devrait diminuer, à condition que la distribution des terres soit appropriée, qu'il y ait suffisamment de semences et d'outils disponibles et que la situation en matière de sécurité soit relativement stable. Le nombre des bénéficiaires actuels de l'intervention du PAM est de un million de personnes. Celles qui ont reçu gratuitement une aide alimentaire depuis les grands déplacements de 1998/99 sont censées avoir mis sur pied de meilleurs mécanismes de survie. L'aide du PAM sera apportée à 1 040 040 personnes, dont 364 000 femmes (35 pour cent) et 416 000 enfants (40 pour cent). Les autres sources d'aide alimentaire seront notamment le Comité international de la Croix-Rouge (250 000 bénéficiaires), l'aide bilatérale fournie au Gouvernement angolais et d'éventuels dons par l'intermédiaire des ONG.
37. En avril/mai 2001, la mission PAM/FAO procédera à son évaluation annuelle des récoltes et des disponibilités alimentaires. Le but de cette évaluation est d'estimer la production céréalière qu'aura permis la récolte et par conséquent le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide alimentaire au cours de l'année.

Le rôle de l'aide alimentaire

38. La stratégie de la nouvelle IPSR est marquée par une nette réorientation vers l'aide d'urgence au redressement. Il ne s'agira plus seulement de sauver la vie des personnes déplacées et des autres personnes pauvres qui ont faim et se trouvent dans des situations vulnérables et d'insécurité alimentaire, mais aussi de contribuer aux efforts de redressement par des activités vivres-contre-travail et des activités de réinsertion. Chaque fois que cela sera possible, l'aide alimentaire complétera d'autres formes d'aide de manière à encourager et favoriser une approche davantage orientée vers le redressement d'urgence en redonnant aux gens le moyen de gagner leur vie dans les zones sûres, ce qui nécessitera bien entendu l'apport de quantités significatives d'intrants non alimentaires complémentaires par le PAM et les autres institutions.
39. L'aide alimentaire est une composante indispensable des stratégies d'aide humanitaire pour l'Angola car il existe dans ce pays une grave pénurie de produits alimentaires. De très nombreuses personnes ont un besoin immédiat de ressources alimentaires et sont exposées à un risque de malnutrition voire de décès par inanition. Même si l'on parvient à adopter des stratégies davantage orientées vers le redressement, il est très probable que la pénurie alimentaire se poursuive jusqu'à ce que des programmes de réinstallation agricole permettent de répondre plus efficacement aux besoins alimentaires de la population.

Approches de l'intervention

40. La stratégie retenue pour cette IPSR consiste à modifier la façon dont l'aide alimentaire est apportée afin que l'Angola puisse en tirer un meilleur parti. Le PAM prévoit de remplacer les distributions gratuites et à grande échelle de produits alimentaires par une approche plus ciblée qui permettra d'encourager l'adoption de stratégies d'autosuffisance. L'intervention du PAM comportera trois volets: a) une intervention d'urgence/de redressement basée sur une distribution gratuite de produits alimentaires; b) des filets de sécurité; c) des systèmes de réinsertion par des activités vivres-contre-travail.
41. Compte tenu du faible volume du produit de la récolte 2000 dans les provinces méridionales et de la nécessité de mettre en place, conjointement avec le gouvernement et les ONG partenaires, des programmes d'autosuffisance de plus grande ampleur, le PAM continuera à aider l'importante population déplacée en 1998/99 en lui apportant une aide



alimentaire gratuite jusqu'à la principale récolte de 2001 (mars-avril). D'ici là, il faut espérer que la plupart de ces PDI aient trouvé suffisamment de moyens d'obtenir un revenu—notamment par des activités de production agricole, des emplois saisonniers et d'autres mécanismes de survie—pour pouvoir devenir autosuffisantes.

42. **Les mesures d'urgence consistant essentiellement en une aide alimentaire gratuite** ne seront applicables que pour une période limitée et seront exclusivement ciblées sur les personnes nouvellement déplacées et les rapatriés. Les *ménages nouvellement déplacés* recevront une aide alimentaire gratuite au maximum égale au produit de deux saisons pleines d'activité agricole. Compte tenu de la nature intermittente des arrivées de PDI dans les zones sûres, du changement incessant du nombre des personnes qui arrivent à une période donnée (entre 10 et 1 000 familles à un même moment), et du fait que ces personnes sont souvent dispersées dans les communautés existantes et non réunies dans un seul et même camp, il ne sera pas possible d'évaluer de façon permanente la situation en matière de sécurité alimentaire de chaque groupe après son arrivée. Tous les groupes recevront donc une ration complète jusqu'à la fin de la première saison agricole, après quoi l'Unité ACV, en coopération avec la communauté des organisations humanitaires, procédera à une évaluation générale pour déterminer le niveau de l'aide requise pendant la deuxième saison agricole. L'évaluation tiendra compte des résultats de l'enquête sur l'économie alimentaire des ménages réalisée auprès des bénéficiaires, du suivi régulier des indicateurs de sécurité alimentaire tant au niveau des municipalités que des provinces et des conclusions de la mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires. L'évaluation sera ensuite étudiée par l'équipe de gestion provinciale et ses partenaires, y compris le Ministère des affaires sociales et de la réintégration et les ONG, et elle servira de base pour ajuster le niveau de l'aide apportée aux bénéficiaires. Les *rapatriés* recevront des rations familiales pendant huit mois, afin de leur permettre de construire des habitations permanentes et de préparer leurs terres pour les semis. Si nécessaire, des demi-rations (1 300 kilocalories) seront fournies ensuite pendant 12 mois afin d'encourager les bénéficiaires à augmenter la superficie des terres qu'ils cultivent. Cette décision sera prise après une évaluation effectuée par l'Unité ACV du PAM.
43. **Des mesures d'urgence/redressement consistant à offrir des filets de sécurité** à des groupes de population ciblés ou autociblés permettront de s'assurer que ce sont bien ceux qui ont vraiment besoin d'un soutien pour nourrir leurs familles qui continueront à recevoir l'aide. Ces filets de sécurité comprendront:
- des cuisines communales pour les enfants de moins de cinq ans exposés au risque de malnutrition;
 - des centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique pour les personnes mal nourries;
 - la fourniture de demi-rations alimentaires pendant trois à quatre mois aux familles dont les enfants fréquentent les centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique, afin de s'assurer que ces enfants continuent à bénéficier d'une alimentation suffisante après avoir quitté les centres. Cette initiative est actuellement étudiée en collaboration avec l'UNICEF et les ONG actives en matière d'alimentation et elle sera d'abord testée dans un petit nombre de provinces.
44. **Des systèmes d'urgence/réinsertion basés sur des activités vivres-contre-travail** et autociblés, auront pour but d'aider les familles exposées à l'insécurité alimentaire dans les zones où il existe un risque élevé de malnutrition. Les bénéficiaires potentiels pourront décider eux-mêmes de recevoir ou de ne pas recevoir l'aide offerte, et ils ne seront pas présélectionnés par des intervenants extérieurs.



45. Le PAM suivra de près les résultats de ces approches et il ajustera la mise en œuvre des activités en fonction des besoins. Par exemple, si la saison agricole 2000/2001 est un échec dans tout ou partie du pays, cela aura des conséquences sur le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide alimentaire gratuite. De même, si la situation en matière de sécurité alimentaire s'améliore, il sera possible de réduire les estimations faites pour les programmes d'alimentation institutionnelle. Le PAM continuera à utiliser son Unité ACV et ses institutions partenaires pour suivre l'évolution de la situation et ajuster ses programmes en conséquence. Le système d'évaluation conjointe de la vulnérabilité avec d'autres intervenants humanitaires sera utilisé pour planifier, cibler et suivre les progrès/les effets des trois principales approches. Les évaluations ACV systématiques qui ont lieu trois fois par an permettront également d'obtenir des informations essentielles pour le suivi et l'orientation des interventions.

Evaluation des risques

46. L'Angola s'enfonçant de plus en plus dans une crise de longue durée, il s'avère plus judicieux que jamais de se tourner vers des activités davantage orientées vers le redressement. La stratégie de l'IPSR consiste à abandonner progressivement les distributions gratuites et à encourager l'autosuffisance par des mesures telles que les activités vivres-contre-travail. Mais cette stratégie est basée sur une série d'hypothèses dont certaines ont peu de chances de se réaliser pleinement dans toutes les provinces pendant la période de mise en œuvre de l'IPSR. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes: i) le degré de sécurité s'améliorera et les zones sûres deviendront plus étendues, permettant ainsi le retour et la réinstallation des PDI à leur lieu d'origine et une réduction des mouvements de PDI en direction des zones sûres; ii) les terres distribuées seront suffisamment importantes et accessibles pour que les PDI puissent les cultiver pour produire elles-mêmes de quoi satisfaire une partie importante de leurs besoins alimentaires; iii) la campagne 2000/2001 de distribution de semences et d'outils sera réussie; iv) les pluies seront à la fois suffisantes et équitablement réparties pour garantir une bonne récolte 2001/2002; v) il sera possible de trouver suffisamment de partenaires compétents pour mettre en œuvre les activités vivres-contre-travail et les autres programmes prévus dans la stratégie; vi) il y aura suffisamment d'intrants non alimentaires complémentaires pour mettre en œuvre correctement les programmes. La réalisation de certaines de ces hypothèses dépasse le cadre d'intervention du donateur et de la communauté des organisations humanitaires, alors que dans d'autres cas elle peut être directement affectée par l'activité même de ces communautés. Il est clair que pour réussir la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, il faudra que le PAM et ses partenaires fassent preuve de souplesse et que le degré de coopération entre le Gouvernement angolais et la communauté des organisations humanitaires soit le plus élevé possible.
47. Les prévisions actuelles en ce qui concerne la guerre civile sont que la situation, fondamentalement, restera probablement la même, avec une possibilité de légères améliorations dans quelques zones. Les déplacements de population, en revanche, devraient se poursuivre, et certaines régions devraient se retrouver dans des situations d'extrême urgence. L'application des programmes de réinstallation pour les rapatriés dépend du degré de sécurité avec lequel le personnel des organisations humanitaires pourra accéder aux zones concernées, mais l'élargissement des zones sûres devrait rester limité.
48. L'un des principaux facteurs de réussite sera la distribution des terres dans les zones sûres à des PDI qui pourront s'y réinstaller temporairement ou de façon permanente. Dans le passé, ce programme a connu un succès mitigé et il faut à la fois le renforcer et l'appliquer avec davantage de vigueur dans l'ensemble des provinces si l'on veut qu'il réussisse. La distribution de graines et autres intrants aux PDI qui ont accès à la terre est



une importante mesure complémentaire. Les premières indications laissent à penser que le degré de couverture varie d'une province à l'autre.

49. Le PAM dépendra de ses partenaires pour la mise en œuvre et la gestion des activités vivres-contre-travail et des filets de sécurité basés sur l'alimentation. Or, il n'y a actuellement pas suffisamment de partenaires compétents dans certaines provinces pour permettre l'application pleine et entière de la stratégie, et le Programme devra encourager ses partenaires les plus appropriés à élargir les activités actuelles à d'autres provinces. La disponibilité des intrants non alimentaires sera également cruciale pour la mise en œuvre de ces projets et elle a été dûment budgétisée. Ces intrants comprennent notamment le matériel pour les cuisines et les cantines (bols, petites cuillers, tasses, casseroles, grandes cuillers); le matériel de construction (ciment, tôles de zinc, portes, fenêtres, kits de menuiserie/maçonnerie, rubans étalon); et le petit outillage (houes, machettes, pics, bidons, haches, clous, collecteurs, compacteurs).

Objectifs

50. L'IPSR a pour objectif principal de sauver la vie des personnes qui risquent de mourir d'inanition à cause de la guerre et d'encourager et faciliter leur retour et leur autosuffisance. Ses objectifs spécifiques sont les suivants:
- par une distribution d'urgence de produits alimentaires, améliorer dans l'immédiat la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables parmi tous ceux touchés par la guerre (les PDI nouvellement arrivées), qui sont coupés de leurs sources d'approvisionnement alimentaire;
 - maintenir et améliorer l'état nutritionnel des groupes considérés comme à risque sur le plan nutritionnel en leur offrant des filets de sécurité, au nombre desquels un soutien aux centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique, une aide aux familles dont les enfants fréquentent ces centres et un appui aux cuisines communales pour les enfants de moins de cinq ans;
 - soutenir les personnes touchées par la guerre grâce à des programmes de réinstallation et de réinsertion basés sur des activités vivres-contre-travail.

PLAN D'EXECUTION

Principaux éléments constitutifs du programme

51. L'assistance du PAM sera mieux ciblée grâce à trois grands mécanismes:
- des mesures d'urgence basées sur des distributions gratuites de produits alimentaires (pour les PDI nouvellement arrivées et les rapatriés);
 - des mesures d'urgence/de redressement basées sur des filets de sécurité (centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique, soutien aux familles dont les enfants fréquentent ces centres et appui aux cuisines communales pour les enfants de moins de cinq ans exposés au risque de malnutrition);
 - des systèmes de redressement/réinsertion basés sur des activités autociblées vivres-contre-travail.



Bénéficiaires, besoins, choix des activités et assortiment alimentaire

52. A partir d'avril 2001, il est prévu que l'IPSR apporte en moyenne une assistance à 1 040 040 personnes (dont on trouvera la ventilation en annexe V). L'affectation des produits alimentaires par type d'aide sera la suivante: 45 pour cent pour les distributions gratuites générales, 27 pour cent pour les filets de sécurité et 28 pour cent pour les activités vivres-contre-travail.
53. Les **mesures d'urgence basées sur des distributions gratuites** seront ciblées sur les PDI nouvellement arrivées et sur les rapatriés.
- Nombre moyen de bénéficiaires: 413 000 personnes
 - Nombre de tonnes: 104 779 tonnes
 - Ration quotidienne individuelle pour les PDI nouvellement arrivées (nombre de grammes): maïs 470, légumes secs 50, huile 30, mélange maïs-soja 50, sucre 15, sel cinq;
 - Ration individuelle pour les rapatriés (en grammes): maïs 450, légumes secs 65, huile 27, sucre 20, sel cinq.
54. Les personnes qui auront le droit d'être considérées comme des *PDI nouvellement arrivées* seront celles qui ont été déplacées depuis le mois d'octobre 2000, lorsque le nouveau système d'inscription a été mis en place. L'on considère que les PDI nouvellement arrivées sont totalement dépendantes de l'aide alimentaire, qu'elles n'ont aucun autre moyen de survie et qu'elles ne seront pas capables d'en trouver au moins jusqu'à la première grande récolte. Elles seront donc les premières à recevoir une ration complète de 2 100 kilocalories. Il est proposé que cette ration soit composée de mélange maïs-soja les quatre premiers mois (en moyenne) mais qu'elle soit maintenue à 2 100 kilocalories jusqu'à la prochaine grande récolte. Après cette dernière, l'Unité ACV procédera à une évaluation détaillée (voir paragraphe 42) afin de déterminer si ces PDI ont encore besoin d'une aide alimentaire; si tel n'est pas le cas, elles seront rayées de la liste de distribution. Mais si elles en ont encore besoin, il conviendra de déterminer s'il leur faut encore une ration complète de 2 100 kilocalories ou si elles devraient recevoir une ration à plus faible valeur calorique. Les PDI nouvellement arrivées recevront une aide pendant au maximum deux saisons agricoles, après quoi elles seront rayées de la liste de distribution. D'ici là, l'on s'attend à ce que la plupart de ces personnes déplacées aient trouvé des moyens de survie, y compris des activités agricoles et des emplois saisonniers.
55. Les *rapatriés* sont les personnes réinstallées en permanence à leur lieu d'origine grâce au programme de réinstallation mis en place par le gouvernement et les organisations humanitaires. Ils recevront eux aussi une aide gratuite afin de leur permettre de construire des habitations permanentes et de préparer leurs terres en vue des semis—mais seulement pendant huit mois, période considérée comme nécessaire pour qu'ils parviennent à un degré minimum d'autosuffisance. Après ces huit mois, l'Unité ACV évaluera la vulnérabilité des rapatriés à l'insécurité alimentaire, et le cas échéant ceux-ci recevront encore 12 mois de demi-rations.
56. Par des **mesures d'urgence/redressement basées sur des filets de sécurité**, le PAM aidera les personnes qui souffrent de malnutrition grave et qui fréquentent les centres d'alimentation thérapeutique, les personnes qui souffrent de malnutrition modérée et qui fréquentent les centres d'alimentation complémentaire, les familles des enfants qui fréquentent les centres d'alimentation et les enfants de moins de cinq ans exposés à un risque de malnutrition.
- Nombre moyen de bénéficiaires: 328 325 personnes



- Nombre de tonnes: 60 817 tonnes
 - Rations individuelles: une ration pour l'alimentation thérapeutique/complémentaire, une pour les familles des enfants qui fréquentent les centres d'alimentation et une pour les cuisines communales (voir ci-après le tableau relatif aux rations).
57. *Les personnes souffrant de malnutrition grave et qui fréquentent les centres d'alimentation thérapeutique* comprennent les enfants de moins de cinq ans qui souffrent de malnutrition grave et les enfants de un à cinq ans exposés au risque de malnutrition. Les enfants de plus de cinq ans qui souffrent de malnutrition grave seront eux aussi aidés en cas d'urgence.
58. *Les personnes qui souffrent de malnutrition modérée et qui fréquentent les centres d'alimentation complémentaire* comprennent les enfants de moins de cinq ans qui souffrent de malnutrition modérée et certaines femmes enceintes et mères allaitantes. Si nécessaire, les enfants de plus de cinq ans qui souffrent de malnutrition ou sont exposés au risque seront aidés eux aussi.
59. *Les familles des enfants qui fréquentent les centres d'alimentation* seront aidées sur la base de demi-rations pendant une période de trois à quatre mois afin de maintenir l'état nutritionnel de leurs membres à un niveau suffisant et d'assurer un apport alimentaire approprié aux enfants après qu'ils aient quitté le centre.
60. *Les enfants exposés au risque de malnutrition* seront aidés par un programme autociblé de *cuisines communales*. A ce stade, il serait encore prématuré, du fait du manque de capacités techniques, de lancer un programme complet d'approche de ce groupe basé sur un système d'orientation et des critères nutritionnels stricts. Pendant l'IPSR, les cuisines communales seront utilisées comme mécanisme autociblé. Le PAM a toutefois l'intention d'étudier la possibilité de mettre en place ce type de programme lorsque les conditions le permettront.
61. **Des systèmes de redressement/réinsertion basés sur des activités autociblées vivres-contre-travail** seront mis sur pied par le PAM à l'intention des familles qui souffrent d'insécurité alimentaire dans les zones où le risque de malnutrition est élevé. Le Programme aidera également les communautés à créer des actifs durables. Les bénéficiaires potentiels seront libres d'accepter l'aide ou de la refuser et ils ne seront pas présélectionnés par des intervenants extérieurs. La valeur monétaire de la ration sera fixée à un niveau très légèrement inférieur à celui du marché de manière à ne pas détourner les gens d'autres activités économiques plus durables. Le salaire mensuel minimum moyen est actuellement d'environ 23 dollars, et la ration proposée équivaut approximativement à 20 dollars. Le PAM agira par l'intermédiaire de ses ONG partenaires qui ont l'expérience et la capacité d'entreprendre des activités vivres-contre-travail. Avec les ONG du groupe de travail sur le ciblage, il a établi une série de normes de travail pour chacune des activités à réaliser. Ces activités sont les suivantes:
- le reboisement communal;
 - la construction/réparation des routes d'accès;
 - la construction/le nettoyage/la réparation des canaux d'irrigation;
 - le creusement de puits;
 - la construction d'écoles et de dispensaires;
 - la remise en état des marchés de village;



- le défrichage en vue de recultiver la terre;
- la multiplication des semences.
 - Nombre moyen de bénéficiaires: 298 750 personnes (dont 59 750 bénéficiaires directs, qui recevront des rations familiales basées sur une moyenne de cinq personnes par famille).
 - Nombre de tonnes: 63 186 tonnes
 - Ration familiale mensuelle (kilogrammes): maïs 60, légumes secs six, huile 3,75, sel 0,75.

62. L'assortiment alimentaire, pour chaque type d'intervention, sera le suivant:

**TABLE 1: ASSORTIMENT ALIMENTAIRE PAR TYPE D'INTERVENTION
(en grammes par jour sauf pour les activités vivres-contre-travail)***

Produit	Général (complet)/ nouvelles PDI/rapatriés	Général (demi-ration)/rapatriés/ familles (alimentation thérapeutique/ complémentaire)	Activités vivres-contre-travail*/PDI/ résidents	Alimentation institutionnelle/ cuisines communales	Alimentation complémentaire/ à emporter à domicile/PDI/ résidents	Alimentation thérapeutique/ complémentaire (sur place)/PDI/ résidents
Céréales	400	250	60	320	100	-
Légumes secs	50	30	6	40	40	40
Huile	30	15	3,75	25	25	25
Mélange maïs-soja	50	-	-	100	100	100
Sucre	15	-	-	10	10	10
Sel	5	5	0,75	5	5	5
Kcal/jour	2 083	1 168	1 675	1 925	1 125	775

* Pour les activités vivres-contre-travail, la ration familiale mensuelle est indiquée en kilogrammes.

63. Là où le maïs n'est pas consommé comme produit alimentaire de base (ce qui est le cas dans les provinces septentrionales), le PAM envisagera la possibilité de l'échanger contre du manioc afin de stimuler la production locale chaque fois que cela sera possible.
64. Conformément à ses Engagements en faveur des femmes, le Programme veillera constamment à ce que les femmes soient représentées dans tous les volets de l'intervention, et notamment à ce qu'elles soient présentes dans les équipes de gestion et de distribution des produits alimentaires. Ces équipes aideront les partenaires d'exécution à organiser la distribution des vivres (mise au point des listes de distribution, traitement des denrées et vérification des cartes de rationnement). Les Engagements du PAM en faveur des femmes seront incorporés dans les accords conclus avec les partenaires d'exécution.
65. La nouvelle stratégie permettra une plus grande participation des bénéficiaires à la conception et à la mise en œuvre des interventions. Cela sera particulièrement vrai pour les activités vivres-contre-travail. Les organisations communautaires locales, les dirigeants communautaires et les principaux participants examineront, pendant la mise au point des activités, la façon dont il sera possible de mieux cibler les ménages et les femmes qui vivent dans l'insécurité alimentaire et de créer les actifs dont les communautés pourraient bénéficier de façon durable. Des réunions organisées régulièrement pendant la phase de



mise en œuvre permettront d'ajuster les activités en fonction des besoins et des circonstances.

Dispositions institutionnelles, choix des partenaires et coordination

66. Le PAM continuera de travailler activement avec un large éventail de partenaires, y compris des ONG, les organismes du système des Nations Unies et ses homologues gouvernementaux, et ce dans un grand nombre de domaines intersectoriels tels que la réinsertion, l'éducation, le déminage, les infrastructures, la protection, l'agriculture et le renforcement des capacités. Il travaillera en étroite collaboration avec les organisations du système des Nations Unies telles que l'UNICEF, organisation avec laquelle il a signé un Mémoire d'accord qui est actuellement utilisé sur le terrain.
67. Le Ministère des affaires sociales et de la réintégration est le principal responsable gouvernemental de la coordination d'ensemble. Avec OCHA, il préside le Groupe national de coordination humanitaire. Ce groupe a été créé en février 1995 afin d'assurer le suivi de l'ensemble du programme humanitaire en Angola, de définir les politiques et stratégies à suivre pour une mise en œuvre efficace et de trouver dans les délais appropriés des solutions aux différents problèmes qui se posent.
68. OCHA est le principal organe de coordination de l'aide humanitaire. Il opère aussi bien à Luanda qu'au niveau des provinces, dans lesquelles il dispose de plusieurs conseillers de terrain. Les autres ministères avec lesquels le PAM travaille directement sont entre autres les ministères de la santé, de la planification, de l'agriculture et de l'éducation, habituellement en partenariat avec une ONG au niveau local.
69. Le PAM continuera à jouer un rôle de chef de file dans la coordination, la programmation et la logistique de l'aide alimentaire humanitaire en Angola. Il participera activement aux travaux du groupe de coordination humanitaire et de ses sous-comités aux échelons central et provincial. Son bureau de pays continuera à présider le groupe de coordination de l'aide alimentaire en Angola, qui comprend des ONG, les organisations des Nations Unies concernées et les donateurs. Ce groupe est chargé d'examiner l'exécution du programme, les dispositions prises en matière de logistique, l'information et les enquêtes sur la nutrition, la disponibilité des produits alimentaires, les sources d'approvisionnement et les autres facteurs connexes. Le PAM continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le PNUD et la FAO, ainsi qu'avec OCHA.
70. En raison des moyens limités du Ministère des affaires sociales et de la réintégration, le PAM continuera à coordonner les opérations logistiques en Angola et restera responsable du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM) de toutes les denrées qu'il fournit.
71. Comme par le passé, le PAM se servira des ONG comme partenaires d'exécution, couvrant en partie leurs frais de TTEM. Le PAM travaille déjà avec plus de 120 ONG nationales et internationales dans tout le pays. Le PAM continuera de choisir ses partenaires d'exécution en fonction de leur efficacité opérationnelle et de leur rapport coût/efficacité. Dans les zones où il n'existe pas de partenaires valables, il envisagera la possibilité de procéder à une distribution directe, comme cela est déjà le cas à Saurimo et Negage. Outre le paiement des frais de TTEM, le PAM contribuera aussi au renforcement des capacités et à la fourniture d'intrants non alimentaires à ses partenaires, dont le coût figurera sous la rubrique "Autres coûts opérationnels directs".
72. Afin d'éviter d'avoir affaire à des sources d'approvisionnement alimentaire multiples pour ses activités vivres-contre-travail et ses filets de sécurité, le PAM a décidé, en accord



avec les donateurs et les ONG, d'utiliser une seule et même source d'approvisionnement pendant toute l'IPSR. La sélection des partenaires d'exécution tient dûment compte de la dotation en effectifs et des ressources des ONG ainsi que de leur aptitude à mobiliser des fonds additionnels pour couvrir les dépenses de démarrage, de suivi et d'établissement de rapports. Dans les lettres d'entente avec les partenaires d'exécution, on veillera particulièrement à garantir la participation active des femmes aux équipes de gestion et de distribution.

73. Afin de maximiser les effets de son aide alimentaire, le PAM travaillera en étroite coordination avec d'autres partenaires humanitaires pour la fourniture d'intrants non alimentaires tels que des habitations, des installations d'approvisionnement et d'assainissement des eaux, des instruments de cuisine, des médicaments, des graines, des outils et des produits alimentaires thérapeutiques.

Renforcement des capacités

74. Le bureau de pays travaille en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales et de la réintégration aux échelons national et provincial, et avec les ONG partenaires d'exécution, nationales et internationales, pour lancer un processus de renforcement des capacités dans le cadre de la gestion de l'intervention, en formant du personnel de contrepartie. Cette formation porte entre autres sur l'évaluation des besoins, l'inscription et la vérification, l'établissement de rapports, la manutention et la distribution des produits alimentaires.
75. Le manque de capacités techniques rend prématuré le lancement d'un programme complet de cuisines communales basé sur un système d'orientation et des critères nutritionnels stricts. Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué, le PAM a l'intention d'étudier la possibilité de mettre sur pied un tel programme lorsque les conditions seront remplies. Cela impliquerait un renforcement des capacités tant en termes de gestion que de formation nutritionnelle.
76. Dans les estimations budgétaires (autres coûts opérationnels directs), une réserve a été prévue pour les activités de formation/renforcement des capacités suivantes:
- formation des partenaires d'exécution aux procédures d'inscription et de vérification;
 - formation des partenaires d'exécution à la gestion alimentaire, y compris l'entreposage et la manutention;
 - formation des partenaires d'exécution aux procédures de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports;
 - en ce qui concerne les cuisines communales, formation à la gestion de ces cuisines, à l'entreposage des produits alimentaires et à la préparation des repas (avec du mélange maïs-soja).



Besoins en intrants

77. Le budget de l'IPSR est présenté en annexe I. Les coûts opérationnels directs s'élèvent à 140 444 243 dollars, avec un coût total, pour le PAM, de 167 671 644 dollars. Pour le gouvernement, les coûts sont estimés à 39 500 000 dollars; ils comprennent le carburant subventionné et l'exonération des droits d'atterrissage et de stationnement. Le coût total du projet (PAM et gouvernement) s'élève par conséquent à 207 171 644 dollars.

Besoins en produits alimentaires

78. On estime qu'au total, 228 782 tonnes de céréales, légumes secs, huile, mélange maïs-soja, sucre et sel seront nécessaires pour la période allant d'avril 2001 à juin 2002, ainsi qu'il est indiqué au tableau 2 ci-dessous.

TABLE 2: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES, PAR TYPE D'INTERVENTION (en tonnes)

Produit	Première catégorie		Deuxième catégorie		Troisième catégorie Vivres-contre-travail	Total
	Nouvelles PDI	Rapatriés	Institutions	Alimentation complémentaire/ thérapeutique (+ familles)		
Maïs	57 571	24 301	10 511	32 357	53 775	178 521
Légumes secs	8 041	3 511	1 311	3 883	5 378	22 121
Huile	3 661	1 451	821	2 138	3 361	11 441
Mélange maïs-soja	1 751	-	3 281	5 034	-	10 071
Sucre	2 461	1 081	329	431	-	4 301
Sel	659	270	164	545	672	2 311
Total	74 161	30 611	16 421	44 388	63 186	228 781

Dispositifs logistiques

79. Le PAM réceptionnera ses cargaisons alimentaires dans les trois principaux ports de mer angolais: Luanda (39 pour cent des livraisons des denrées alimentaires), Lobito (48 pour cent) et Namibe (13 pour cent). Le tonnage affecté à chaque port est conforme à la stratégie de minimisation des coûts. Si l'on se fonde sur l'expérience acquise au cours du premier semestre 2000, 76 pour cent du maïs devrait être livré en vrac. Les cargaisons devraient être ensachées pour 24 pour cent du maïs, 48 pour cent du mélange maïs-soja et 68 pour cent des légumes secs. L'huile végétale est censée arriver à 70 pour cent en demi-vcac (cartons indépendants), et le reste en containers. Le PAM dispose de moyens de transport suffisants pour réceptionner et transporter ces quantités depuis les cargos jusqu'aux sites d'entreposage intermédiaire. Les taux d'écoulement (capacité journalière moyenne de déchargement des navires) sont les suivants: Namibe 600 tonnes par jour pour le vrac et 400 tonnes par jour pour le demi-vcac; Lobito 800 tonnes pour le vrac et 600 tonnes pour le demi-vcac; Luanda 800 tonnes pour le vrac et 600 tonnes pour le demi-vcac.



80. Les entrepôts de base situés à Luanda, Lobito et Lubango sont loués sur la base d'un contrat commercial; leurs capacités respectives actuelles sont 19 000 tonnes pour Luanda, 24 000 tonnes pour Lobito et 6 000 tonnes pour Lubango. L'espace d'entreposage aux 12 bureaux auxiliaires provinciaux du PAM est soit loué sur la base d'un contrat commercial soit fourni par le gouvernement. Des unités d'entreposage temporaire ont été mises en place pour répondre à toute augmentation des besoins dans ce domaine, notamment s'il faut constituer des stocks régulateurs.
81. En raison de la précarité de la situation en matière de sécurité, 56 pour cent des cargaisons devront vraisemblablement être transportées par avion. Vu le mauvais état de certaines pistes, le PAM tentera d'envoyer des convois routiers commerciaux vers des destinations jusque-là desservies par avion, et ce à chaque fois que la situation en matière de sécurité et l'état des routes le permettront. Il est prévu que les provinces de Huambo et Bie reçoivent 31 pour cent de la totalité des cargaisons. Les livraisons d'une partie de ces vivres à ces deux provinces se feront par la route depuis Lobito et Lubango. Le PAM s'efforcera également d'accéder par la route aux provinces de Uige et Zaire.
82. Les opérations aériennes seront organisées à partir de deux bases de rassemblement principales situées à Luanda et Catumbela, avec éventuellement l'ouverture d'une troisième base d'opérations aériennes à Namibe. Les cargaisons seront transportées par une flotte de six Boeing 727, d'une capacité de 17,2 tonnes par vol chacun et par des avions Hercules L-100. Pour les sites où l'utilisation des pistes est plus restreinte, comme à Ganda et Balombo, le PAM utilisera le Buffalo DHC-5.
83. En moyenne, le volume transporté par avion restera à peu près de 350 tonnes par jour. Le système de coordination et de soutien bien conçu déjà en place dans les entrepôts et les aéroports sera élargi afin de régler rapidement tout problème entravant le chargement ou le déchargement des cargaisons, le ravitaillement en carburant ou la rotation des appareils.
84. Les bureaux auxiliaires provinciaux du PAM sont chargés d'expédier sans délai les produits alimentaires des points de livraison avancés jusqu'aux sites de distribution, en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution du PAM. On a déjà contacté le Ministère des affaires sociales et de la réintégration afin qu'il fournisse des camions supplémentaires pour des opérations de transport secondaires, sans frais pour le PAM. Le plus gros obstacle aux transports secondaires vers de nombreux sites isolés que l'on ne peut pas atteindre par route est la pénurie de carburant; pour ces sites, le carburant doit être livré par avion. Etant donné qu'il est nécessaire de transporter les secours humanitaires par avion vers la plupart des destinations, le coût du TTEM s'élève à 322 dollars par tonne. Ce chiffre reflète la réduction des coûts obtenue en matière de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) à compter de juin 2000 pour l'IPSR en cours 6159.00, puisqu'initialement le Conseil d'administration avait approuvé un coût de 355 dollars par tonne.

Suivi, évaluation permanente et établissement de rapports

85. Le système de suivi et d'évaluation (permanente) a été conçu pour mesurer: i) les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prévus; ii) les effets de l'aide alimentaire du PAM et des activités du projet sur la vie des bénéficiaires. Le suivi des progrès accomplis est une condition préalable essentielle à une bonne connaissance des effets du projet; le bureau de pays va donc renforcer le système de suivi actuel en le consolidant régulièrement et en analysant les données quantitatives existantes. Le Bureau de l'évaluation (OEDE) procédera à une évaluation interne vers la fin de 2001, dont les résultats seront ensuite utilisés pour préparer l'aide ultérieure du PAM.



86. Le système de suivi utilisera des listes de vérification et des modèles de rapport spéciaux et s'assurera que toutes les données nécessaires pour rédiger les rapports sont recueillies de manière uniforme et comparable. Ces données seront ventilées par groupes de bénéficiaires et par sexe.
87. A chaque fois que cela sera possible, les informations sur les bénéficiaires communiquées par les partenaires d'exécution et par les bureaux auxiliaires du PAM dans des rapports mensuels et trimestriels seront saisies dans une base de données centrale située dans le bureau de pays, puis mises à la disposition de l'Unité ACV pour l'établissement et la mise à jour de cartes.
88. Compte tenu de l'importance croissante, par rapport à l'ensemble du programme, de la composante réinsertion, le PAM travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires d'exécution afin d'assurer un niveau suffisant de suivi et d'établissement de rapports pour obtenir des informations de premier plan sur les activités de réinsertion et la création d'actifs, ainsi que sur les effets de ces activités sur les communautés cibles.
89. S'agissant de la mesure des effets de l'aide humanitaire, le PAM coordonnera ses activités avec ses partenaires d'exécution et les autres institutions du système des Nations Unies. Des indicateurs présélectionnés, y compris ceux relatifs à l'état nutritionnel et à l'état de santé, seront comparés aux informations de base pour juger de l'efficacité des interventions du PAM. Les indicateurs d'impact intersectoriels (qui ne sont pas seulement liés à l'aide alimentaire) comprendront notamment les éléments suivants:
- taux généraux de malnutrition grave;
 - taux de morbidité;
 - évolution du nombre des enfants qui souffrent de malnutrition modérée ou grave et qui fréquentent les centres d'alimentation complémentaire ou thérapeutique;
 - taux de réadmission des enfants qui fréquentent les centres d'alimentation complémentaire ou thérapeutique.
90. Indépendamment des procédures de suivi et d'établissement de rapports susmentionnées, le bureau de pays recueillera d'autres informations qualitatives concernant ces opérations et leurs effets au moyen d'évaluations périodiques et souples à l'échelon des communautés. Des données de base seront fournies grâce aux enquêtes sur l'économie alimentaire des ménages réalisées auprès des populations bénéficiaires (voir paragraphe 35), et le suivi régulier d'un échantillon de ces ménages permettra de tirer des conclusions en ce qui concerne les effets du programme sur le bien-être de l'ensemble de la population bénéficiaire.

Éléments dissuasifs, déplacement et dépendance

91. Le conflit en cours et la présence de mines terrestres restreignent considérablement l'accès aux terres agricoles et leur utilisation dans de nombreuses parties du pays. Dans certaines zones, les exploitants agricoles ont été contraints d'abandonner leurs terres car il est devenu de plus en plus dangereux de planter ou de récolter. Dans ces zones, l'aide alimentaire du PAM a des effets négatifs limités sur les marchés locaux. Pour assurer un suivi étroit de cet aspect de l'intervention du PAM, le PAM a mis au point un instrument qui permet de déterminer dans quelles zones l'aide alimentaire risque de provoquer un déplacement de la production et des marchés locaux. Grâce à cet instrument, le PAM peut ajuster son intervention en fonction des résultats obtenus. L'Unité ACV publie régulièrement le "Bulletin de vulnérabilité et de sécurité alimentaire" qui contient des informations à jour sur la situation en matière de sécurité alimentaire et sur le degré de



disponibilité des produits alimentaires au niveau des districts. Dans la mesure du possible, le PAM cible les familles qui n'ont aucun pouvoir d'achat, si bien que l'aide alimentaire du PAM n'a que peu d'effets sur les prix du marché.

92. Depuis 1998, le bureau du PAM en Angola applique une politique d'approvisionnement basée chaque fois que cela est possible sur l'achat de produits locaux. Cette politique est cependant limitée par le très faible niveau de la production locale dû à l'insécurité et aux mines terrestres. Il s'est également avéré particulièrement ingrat de suivre des procédures d'appel d'offres, système peu adapté au contexte angolais.

Mesures de sécurité

93. Etant donné que la guerre et la guérilla continuent, le personnel et les biens du PAM sont constamment menacés par les effets directs des combats et par un éventuel effondrement de l'ordre public. Les réserves alimentaires du PAM restent particulièrement vulnérables au pillage ou au détournement dans les entrepôts. Les convois routiers transportant l'aide alimentaire du PAM font l'objet d'attaques et de vols.
94. Le bureau de pays applique les mesures de sécurité du régime commun des Nations Unies. Il dispose en outre d'un agent chargé de la sécurité, à plein temps, qui est responsable de la coordination du dispositif de sécurité du PAM et de la mise en place d'une organisation adéquate dans tous les bureaux.
95. Les dispositifs de sécurité des bureaux auxiliaires et des entrepôts centraux sont constamment révisés de manière à ce qu'ils répondent aux normes optimum. Dans les entrepôts, l'éclairage est amélioré, les installations électriques modernisées et plusieurs génératrices sont en cours de remplacement. Là où les clôtures sont trop basses, on est en train d'installer du fil de fer barbelé et des matériaux de clôture. Dans toutes les provinces, la plupart des entrepôts sont protégés par la police.
96. Les bureaux auxiliaires provinciaux du PAM situés dans des zones très exposées telles que Luena, Kuito, Huambo et Malange ont été équipés pour la protection du personnel du PAM. Par ailleurs, le PAM continuera à faire d'importants investissements pour entretenir son dispositif de communication, qui utilise la radio à très haute fréquence et à haute fréquence ainsi que le courrier électronique basé sur la radio.

Mécanisme de préparation aux situations d'urgence

97. En avril 2000, le bureau du PAM en Angola a mis en place un processus de planification stratégique et de préparation aux situations d'urgence, dans le but de renforcer l'état de préparation du bureau de pays à toute situation d'urgence imprévue. Compte tenu de l'évolution extrêmement rapide de la situation dans le pays, la planification d'urgence est utilisée pour permettre au PAM de réagir rapidement aux changements et de réorienter ses interventions pour atteindre les objectifs stratégiques de ses opérations. Ce processus permanent consiste à prévoir les situations d'urgence potentielles et à élaborer des scénarios, puis à préparer en détail les réactions appropriées du PAM. Il continuera à être utilisé pour l'IPSR 6159.01, avec une planification d'urgence orientée vers la réalisation d'activités de redressement à chaque fois et partout où cela sera possible.

STRATEGIE DE RETRAIT

98. La stratégie de retrait est conditionnée par l'évolution de la situation. Dans les conditions actuelles, le PAM prévoit de réduire progressivement ses opérations de secours et



d'augmenter au contraire ses activités d'urgence/de redressement telles que les activités vivres-contre-travail et les activités de réinsertion. L'IPSR proposée représente donc une transition entre une aide d'urgence pure et simple et une intervention de secours et de redressement, et elle permettra d'encourager et de favoriser l'adoption de stratégies d'autosuffisance.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Maïs	178 522	123,36	22 000
– Légumes secs	22 128	229,60	5 080
– Huile	11 444	719,91	8 230
– Mélange maïs-soja	10 078	261,11	2 630
– Sucre	4 300	280	1 200
– Sel	2 311	60	138 600
Total, produits	228 783	171,85	39 300
Transport extérieur		106	24 200
TIEM		322	73 600
Total, TTEM		322	73 600
Autres coûts opérationnels directs			3 200
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour plus de détails)			
Total partiel, coûts directs			15 000
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			12 100
COÛT TOTAL POUR LE PAM			167 600

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II

APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (dollars)
--

Personnel	
Personnel international	5 681 250
Volontaires des Nations Unies	52 500
Consultants internationaux et SSA	175 000
Coûts afférents au régime commun des Nations Unies	218 750
Personnel local et temporaire	3 505 450
Heures supplémentaires	103 125
Total partiel	9 736 075
Services d'appui technique et formation	
Suivi et évaluation du projet	75 000
Formation (personnel et personnel de contrepartie)	93 750
Autres (préciser)	
Primes de risque	109 148
Repos et récupération	219 915
Locaux—améliorations	66 250
Journaux et périodiques	5 000
Représentation	5 000
Divers	41 250
Information du public	18 750
Assurances (payées au siège)	62 500
ACV	854 971
Total partiel	1 551 534
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Déplacement internationaux	45 000
Voyages forfaitaires	100 000
Missions: indemnités journalières de subsistance	147 200
Déplacements intérieurs	440 000
Total partiel	732 200
Dépenses de bureau	
Location de locaux	536 625
Services collectifs	20 000
Communications	400 000
Fournitures de bureau	360 000
Réparation et entretien du matériel	62 500
Total partiel	1 379 125
Véhicules	
Carburant et entretien	437 500
Total partiel	437 500
Matériel	
Véhicules	96 000
Matériel de communication	200 000
Matériel informatique	170 000
Mobilier et matériel	14 131
Autres (préciser)	
Générateurs d'électricité, photocopieuses, etc.	50 000
Total partiel	530 131
Autre	
Plaidoyer	678 750
Autre	
Evaluation d'OEDE	50 000
Total partiel	728 750
TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	15 095 315



ANNEXE III

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'IPSR PAR CATÉGORIE ET PAR PROVINCE

No	Province	Personnes récemment déplacées	Rapatriés	Alimentation thérapeutique/ complémentaire			Accompagnateurs	Cuisines communales	Vivres-contre-travail	Total
		Distributions gratuites de rations complètes	Rations complètes	Ration cuisinée	Ration non cuisinée	Rations individuelles pour les familles*	Accompagnateurs**	Enfants de moins de cinq ans	VCT	
1	Bengo	5 000	5 000	700	-		825	3 750	10 00	25 270
2	Benguela	25 000	11 000	2 500	3 500	30 000	1 200	350	12 50	86 050
3	Bie	45 000	12 000	900	10 000	54 500	900	12 200	30 00	165 500
4	Cunene	1 000	2 000	100	1 200		100	2 900	12 50	19 800
5	Huambo	30 000	14 000	8 000	8 000	80 000	4 500	9 300	25 00	178 800
6	Huíla	20 000	20 000	150	4 500		150	6 300	30 00	81 100
7	Kwanza Norte	17 000	6 000	1 000	-		500	2 300	25 00	51 800
8	Kwanza Sul	12 000	6 000	100	200		100	1 370	23 75	43 520
9	Kuando-Kubango	15 000	4 000	130	320		130	4 850	10 00	34 430
10	Luanda	10 000	5 000	450	700		600	3 600	5 00	25 350
11	Lunda Sul	25 000	3 000	500	100		500	2 050	10 00	41 150
12	Malanje	20 000	20 000	3 500	2 000	27 500	900	11 600	25 00	110 500
13	Moxico	31 000	4 000	200	1 000		250	6 050	30 00	72 500
14	Namibe	2 000	-	50	850		50	2 400	10 00	15 350
15	Uíge	30 000	5 000	900	-		500	3 300	30 00	69 700
16	Zaire	5 000	3 000	300	-		250	700	10 00	19 250
Total		293 000	120 000	19 480	32 370	192 000	11 455	73 020	298 75	1 040 000

* Les rations destinées aux familles dont les enfants fréquentent les centres d'alimentation feront l'objet d'un test sous la forme d'un projet pilote avant leur extension éventuelle à d'autres provinces pendant l'IPSR.

** Les accompagnateurs sont les personnes qui accompagnent les enfants et les personnes atteintes de tuberculose pour les aider à s'alimenter avec les rations cuisinées.

ANNEXE IV

AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE DU PAM EN ANGOLA

No du projet	Type	Durée	Nombre de bénéficiaires	Quantité (tonnes)	Coût total pour le PAM (dollars)
4531.00	E	02.11.90—01.02.91	721 939	29 183	18 344 171
4913.00	E	01.04.92—01.01.93	250 000	17 845	9 495 779
4945.00	E	01.07.92—31.12.92	758 000	69 213	39 803 219
5298.00	E	01.07.93—30.06.94	1 963 000	103 177	62 629 319
5298.01	E	01.02.94—30.06.95	1 936 000	158 510	80 919 819
5298.02	E	01.07.95—29.02.96	1 345 000	46 203	27 148 926
5698.00	E	15.01.96—14.11.96	255 000	27 155	14 932 912
5698.01	E	01.05.97—30.09.97	315 000	20 060	13 399 496
5602.00	X	01.03.96—28.02.97	1 300 000	84 822	53 435 588
5602.01	X	01.03.97—29.02.98	662 000	96 033	71 347 653
5602.02	X	01.03.98—31.08.99	539 500	79 840	63 377 585
6138.00	E	01.09.99—31.12.99	798 000	51 138	37 736 020
6159.00	X	01.01.00—31.12.00	1 544 900	277 074	207 687 931
Total			12 388 339	1 060 253	700 250 418

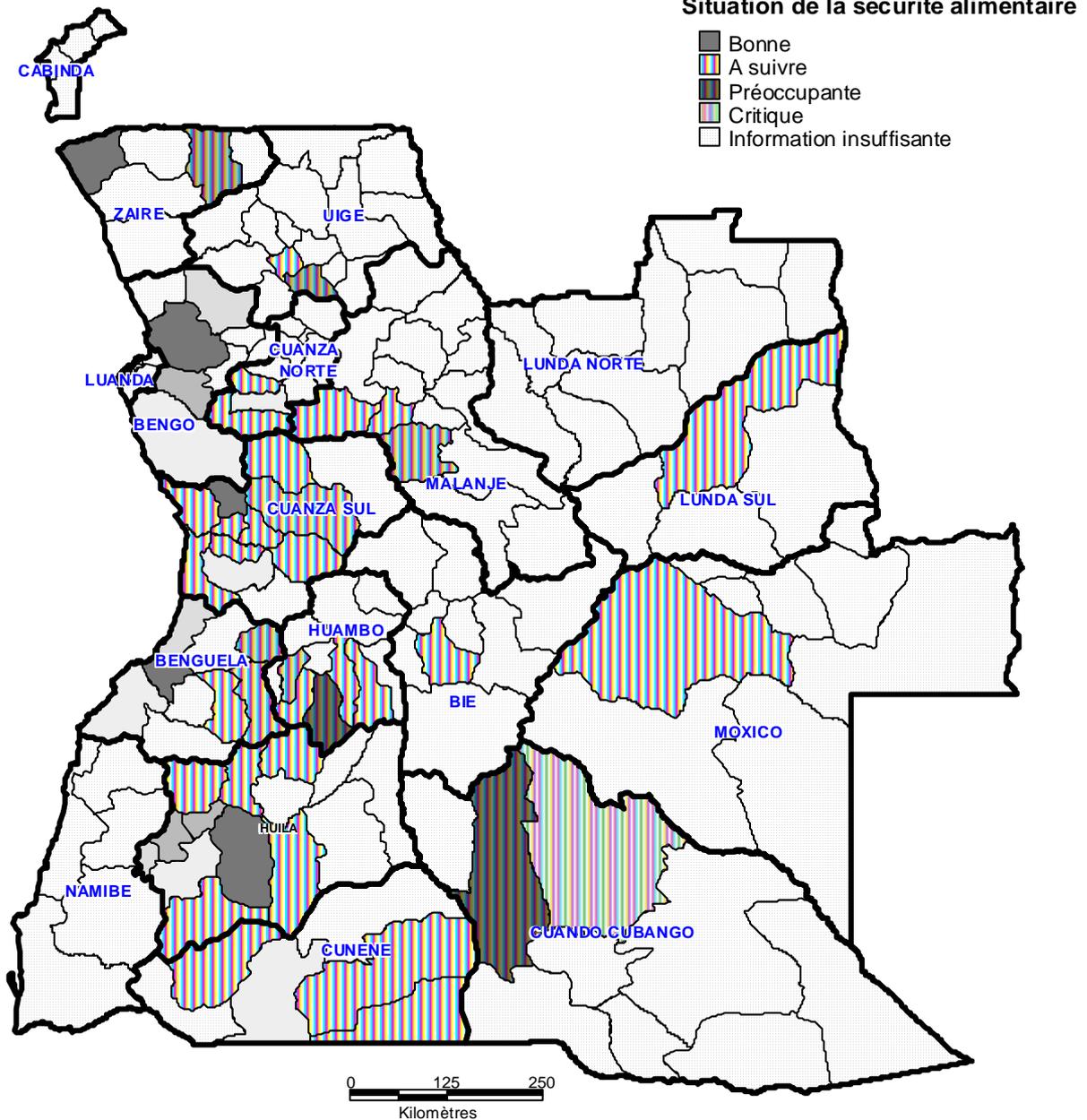
E = Opération d'urgence

X = IPS ou IPSR



ANNEXE V

Situation de la sécurité alimentaire par municipalité (août 2000)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
IPS	Intervention prolongée de secours
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OCHA	Bureau pour la coordination des affaires humanitaires
OEDE	Bureau de l'évaluation
PDI	Personne déplacées à l'intérieur de son propre pays
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITA	Unité nationale pour l'indépendance totale de l'Angola

